Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Code de l'Environnement – articles L-425-6 à L-425-7 et R-425-4 à R-425-9
Arrêté du 20 février 2009 relatif à la demande de plan de chasse individuel

Vous êtes détenteur d'un droit de chasse
et vous demandez la délivrance d'un plan de chasse pour le gibier présent sur votre territoire de chasse :
Veuillez remplir toutes les rubriques de ce formulaire et
LE RETOURNER A LA FEDERATION DES CHASSEURS OBLIGATOIREMENT AVANT LE 10 MARS

TERRITOIRE

ACCA ou CHASSE PRIVEE	ACCA SAINT-ETIENNE-CANTALES
Numéro du lot	fd15-185
COMMUNE(S)	SAINT-ETIENNE-CANTALES
Massif chevreuil	Basse Cère
Massif cerf	UG Hors Zone

DETENTEUR DE DROIT DE CHASSE

Nom Prénom	Fraysse Mamou Jean-Luc
Qualité	Détenteur de droit de chasse
Adresse	35 les planquettes, 15150 SAINT GERONS
Téléphone (fixe et portable)	0642062861
Courriel	jean-lucfraysse@orange.fr

DESCRIPTIF DU TERRITOIRE

À compléter en cas de nouveau demandeur ou de modification depuis la précédente demande

Surface favarable: 443.00	Surface Totale: 769.00

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE SAISON 2019 / 2020

	CERF				CHEVREUIL	CHAMOIS	MOUFLON
	Mâle	Femelle	Indifférencié	TOTAL			
Attribution année précédente					12		
Réalisation année précédente					12		
Estimation de la population (hausse ou baisse ou stabilité)					Baisse		
Attribution théorique					12		
DEMANDE 2019 / 2020					12		

Fait le dimanche 24 février 2019 à SAINT GERONS Signature